

**Séance publique du 21 janvier 2008**

**Délibération n° 2008-4736**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement
objet : <b>Promotion du tri - Convention-type pour l'embauche d'ambassadeurs</b>
service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la valorisation des matériaux collectés par la Communauté urbaine, un contrat global de reprise a été signé en 2005 avec la société Eco-emballages. Outre un soutien financier par rapport aux tonnes triées, ce contrat prévoit également un soutien financier en matière de communication.

Eco-emballages apporte tout d'abord une aide en nature : conseils et supports sur les outils de communication relatifs à la collecte sélective, des journées d'information et de formations à la communication.

Elle offre également un soutien en euro par habitant se rapportant aux actions et aux outils de sensibilisation, d'information et de pérennisation du geste du tri des emballages ménagers, inscrits dans un plan annuel de communication de la collectivité.

Pour finir, elle propose un soutien aux ambassadeurs du tri employés principalement pour la communication orale de proximité.

Le 29 mars 2007, Eco-emballages a signé avec l'Union sociale de l'habitat un accord national afin de développer l'emploi d'ambassadeurs du tri dans l'habitat vertical. Il s'agit de promouvoir la collecte sélective des emballages ménagers tout en favorisant la reprise d'activités pour des personnes présentant des difficultés d'insertion professionnelle et des bénéficiaires de minima sociaux.

Ce soutien s'élèverait à 10 000 € par an et par ambassadeur en équivalent temps plein. Cette somme versée à la Communauté urbaine sera reversée en totalité aux organismes, employeurs d'un ou plusieurs ambassadeurs du tri. Ces personnes seront chargées d'actions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention lors de réunions publiques, actions vers des publics relais, interventions dans les écoles. Elles pourront également participer à la formation des gardiens d'immeubles et de personnels de proximité. La direction de la propreté envisage, dans un premier temps, de mettre en place ce dispositif pour dix équivalents temps plein.

L'ensemble de ces conditions a été reprise dans une convention qui durera jusqu'au 31 décembre 2010, date de fin du contrat de programme de durée avec Eco-emballages ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise :**

a) - monsieur le président à signer la convention à intervenir avec les organismes,

b) - monsieur le président à solliciter les soutiens financiers auprès d'Eco-emballages pour l'opération d'embauche d'ambassadeurs du tri par les organismes dans l'habitat vertical,

c) - le versement aux organismes du soutien financier perçu en fonction du nombre d'ambassadeurs du tri recrutés.

**2° - Les recettes** seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants.

**3° - Les dépenses** seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,